



Département de l'Incineration

Foin, paille et avoine

DES SOUMISSIONS cathétées, adressées au soussigné, et portant à l'endos la suscription "SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE FOIN, GRAIN ET PAILLE" suivant le cas, seront reçues jusqu'à MIDI, VENDREDI le 8 OCTOBRE prochain, pour la fourniture de foin, avoine et paille pour trois mois à partir du 12 octobre prochain.

Les soumissions devront être faites sur des formules qui seront fournies par le Département.

Un chèque certifié de \$300.00 payable à l'ordre du Trésorier de la Cité, devra être déposé entre les mains dudit Trésorier, et un certificat de tel dépôt sera donné à chaque soumissionnaire, qui devra déposer ce certificat avec sa soumission remise au greffier de la Cité.

Les intéressés devront s'adresser au bureau du Surintendant du Département de l'Incineration, Hôtel de Ville, entre 10 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, pour obtenir tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville, en présence des intéressés, à la première séance de la Commission de l'Incineration qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville
Montréal, 27 septembre 1909.



ÉGOUTS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les rôles spéciaux pour la construction d'égouts sont terminés dans les rues ci-dessous mentionnées de la Cité de Montréal, savoir:

QUATRIEME AVENUE.—De la rue Verchères à la rue Dandurand.

AVENUE LABELLE.—Du bout de l'égout actuel à la rue Marie-Anne.

RUE NOTRE-DAME.—De la rue Nicolet à la limite Est de la Cité.

RUE CHRISTOPHE COLOMB.—De l'extrémité de l'égout actuel à l'Orphelinat de St-Arsène.

Et que lesdits rôles ont été déposés en son bureau, à l'Hôtel de Ville, où les intéressés peuvent les voir et les consulter jusqu'à midi, le 113ème jour du mois d'octobre 1909, et qu'il sera alors présent pour recevoir et examiner toutes plaintes relatives auxdits rôles avant que les comptes soient placés entre les mains du trésorier de la Ville pour perception suivant la loi.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

Bureau de l'Inspecteur de la Ville.
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 30 septembre 1909.



Incineration Department

Hay, Straw, etc.

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned and endorsed "TENDERS FOR THE SUPPLY OF HAY, GRAIN, STRAW, ETC.", as the case may be, will be received up to NOON on FRIDAY the EIGHTH of OCTOBER next, for the supply of hay, oats and straw for a period of three months from the 12th of October next.

All tenders must be made on forms which will be supplied by the Department.

A certified cheque of \$300.00 payable to the order of the City Treasurer must be deposited with the said City Treasurer, each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the tender delivered to the City Clerk.

Intending tenderers shall apply at the office of the superintendent of the Incineration department, City Hall, between the hours of 10 a.m. and 5 p.m. to obtain all necessary information.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Incineration Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, September 27th, 1909.



SEWERS

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undersigned City Surveyor has completed the Special Assessment Rolls for Sewers constructed in the undermentioned streets in the City of Montreal, viz.:

FOURTH AVENUE.—From Verchères street to Dandurand street.

LABELLE AVENUE.—From the end of the existing sewer Northward to Mary Ann street.

NOTRE-DAME STREET.—From Nicolet street to City limits going East.

CHRISTOPHE COLOMB STREET.—From the end of existing sewer to St. Arsène Orphanage.

and that they have been deposited in his office, in the City Hall where they may be seen and examined by all parties interested until noon, the 13th day of October, 1909, that he will then and there hear and examine all complaints in relation to such special rolls of assessment before the amounts are delivered to the City Treasurer, in accordance with the law.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

City Surveyor's Office,
City Hall
Montreal, 30th Sept. 1909.